

Technip Energies réaffirme avoir agi en conformité avec les sanctions applicables dans le cadre de sa sortie du projet Arctic LNG 2

À la suite de l'article du quotidien français Le Monde publié en date du 24 janvier 2024, l'entreprise apporte les précisions suivantes.

Technip Energies a initié des discussions en avril 2022 en vue d'une sortie du projet Arctic LNG 2 avec son client, ses partenaires, et fournisseurs dans le respect des sanctions et des dispositions contractuelles applicables.

Compte-tenu de la complexité des règles alors en vigueur, Technip Energies a conduit un travail rigoureux d'analyse juridique et technique, et consulté les services de l'Etat compétents pour s'assurer de la bonne compréhension des sanctions applicables.

Les activités impactées par les sanctions ont été suspendues au fur et à mesure de leur entrée en application, en particulier à la suite de la publication du cinquième paquet de sanctions européennes le 8 avril 2022.

Technip Energies a indiqué en octobre 2022 que le processus de sortie serait achevé au cours du premier semestre 2023. Cet engagement a été respecté.

En exécutant une sortie ordonnée du projet Arctic LNG 2 au premier semestre 2023, Technip Energies a respecté, par ordre de priorité, les sanctions internationales et ses obligations contractuelles.

Par son retrait complet du projet Arctic LNG 2 de manière ordonnée et, plus généralement, de toutes activités en Russie, l'entreprise n'a pas uniquement respecté l'application stricte des sanctions, mais est allée au-delà.

Concernant les modules du deuxième train :

Les deux modules du deuxième train (pas opérationnel à ce jour) ont été exportés sous les codes douaniers appropriés (8414 80 et 8502 13), les seuls à considérer au regard des sanctions européennes.

Technip Energies confirme que l'exportation des deux modules (les modules TMP-005 et TMR-005) n'était pas prohibée par le régime des sanctions.

Ces modules de type « utilités » n'ont pas pour fonction la liquéfaction du gaz naturel, mais la génération d'électricité de secours, pour l'un, et la production d'air, d'azote et d'eau glycolée, pour l'autre.

Les codes douaniers utilisés pour l'exportation de ces modules sont les mêmes que ceux utilisés pour l'exportation des deux modules identiques pour le premier train en novembre 2021, avant l'invasion de l'Ukraine et l'entrée en vigueur des sanctions associées.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 35 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR»). Pour plus d'informations : www.ten.com.

Contacts

Relations Investisseurs

Phil Lindsay
VP Relations Investisseurs
Tel: +44 207 585 5051
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten.com)

Relations avec les médias

Jason Hyonne
Responsable Relations Presse et réseaux sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@ten.com)